

# Compte rendu de la séance du 07 février 2019

## COMMUNE DE COUZOU

Séance du 07 février 2019

Date de la convocation: 01/02/2019

*L'an deux mille dix-neuf et le sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel BOUDOT*

**Présents** : Daniel BOUDOT, Odette PEYRONNENC, Nadine PENCHENAT-LAUBIE, Sandrine RIVIERE, Nadine BAPTISTE, Anne BAZALGUES, Laurent CLAVEL, Edith LANDOIS

**Représentés**: Christine DENIMAL-CLIN/BONNEFONT par Sandrine RIVIERE

**Excusés**: Claude LAGARDE, Emmanuel ROY DE LACHAISE

**Absents**:

**Secrétaire de séance**: Laurent CLAVEL

Secrétaire de la séance : Laurent CLAVEL

### **Ordre du jour:**

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 17 janvier 2019
- Présentation de l'ordre du jour

#### **Délibérations** :

- 1- Autorisation de dépense nouvelle panneaux "Villes et villages étoilés"
- 2- Demande de crédit relais pour le programme de réhabilitation du logement communal

#### **Autres points à l'ordre du jour** :

- 1- Rejet de la demande rattachement à la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat par le Préfet
- 2- Organisation inauguration du logement communal

#### **Questions et informations diverses**

### **Délibérations du conseil:**

#### **Autorisation de dépense nouvelle : panneaux "Villes et villages étoilés"** **(DE 2019 004)**

Suite à la labellisation "4 étoiles" de la Commune au concours "Villes et villages étoilés" en 2018, il est prévu d'équiper les entrées du bourg de panneaux signalétiques indiquant ce classement. M. le

Maire propose donc au Conseil Municipal d'autoriser une dépense nouvelle afin d'acquérir ces panneaux pour un montant total TTC de 287.76 €.

Cette dépense sera inscrite au budget 2019 en dépenses d'investissement non individualisées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à l'unanimité et charge M. le Maire de signer tout document nécessaire.

### Demande de crédit relais pour le programme de réhabilitation du logement communal ( DE 2019 005)

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un besoin de trésorerie de l'ordre de 20 000 € pour honorer les factures liées aux travaux de réhabilitation du logement communal dans l'attente du versement des subventions.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole NORD MIDI PYRENEES l'attribution d'un Crédit relais aux conditions suivantes :**

**Montant : 20 000 €**  
**Durée : 24 mois avec 23 mois de différé**  
**Taux variable : E3M + 1.00 % soit 1.00 % ce jour**  
**Intérêts : trimestriels**  
**Capital : in fine**  
**Frais dossier : 150 €**

**Un 1<sup>er</sup> tirage devra être effectué dans les 4 mois qui suivent l'édition du contrat.**

La Commune de Couzou s'engage pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances.

La Commune de Couzou s'engage, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu.

Le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de M. le Maire.

### **Autres points à l'ordre du jour :**

#### Rejet de la demande rattachement à la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat par le Préfet

M. le Maire présente le courrier recommandé de M. le Préfet reçu le 4 février qui informe la Commune de sa décision de rejeter notre demande de rattachement à la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat.

Le Conseil Municipal exprime sa vive déception en prenant connaissance des arguments avancés pour justifier ce refus : le seuil légal des 5000 habitants est atteint (5056 habitants, avec le rattachement des 9 communes demandeuses), mais M. le Préfet juge néanmoins ce chiffre trop faible en prétextant une baisse probable de la population, il considère également que Labastide Murat ne représente pas un bassin de vie malgré son pôle de services.

M. le Préfet considère que chaque commune demandeuse du rattachement est, pour lui, tournée vers un autre bassin de vie que le Causse Central, doit-on en déduire que la Communauté de communes du Causse de Labastide Murat n'a plus lieu d'être?

Le Conseil Municipal conclut l'échange en continuant d'affirmer que, pour lui, la commune de Couzou n'est résolument pas tournée vers la vallée de la Dordogne, mais bien vers le Causse Central.

### **Organisation inauguration du logement communal**

L'inauguration se fera en présence de M. le Sous-Préfet, M. le Conseiller Régional, Mme la Conseillère Départementale, M. le Maire du Bastit qui représentera Mme la Présidente du Parc naturel régional des Causses du Quercy, Mme la Sénatrice étant déjà engagée par ailleurs a demandé de l'excuser pour son absence.

Une visite informelle du village est prévue avant l'inauguration afin de présenter les projets de la Commune aux élus présents. La visite de l'appartement se fera en suivant, un vin d'honneur étant prévu à l'issue des interventions orales des 'officiels' programmées vers 11h30.

### **Questions et informations diverses**

- CCID : le Service des Impôts aux Particuliers demande la tenue de la réunion annuelle de la Commission Communale des Impôts Directs avant le 15 avril. M. le Maire prévoit la tenue de cette commission fin mars et propose de réunir les conseillers qui en font partie afin de faire un point précis de la situation avant la réunion officielle.

- Cauvaldor a transmis les Attributions de Compensation définitives pour 2018 : la participation de la commune de Couzou est maintenue à 16 966,87 € comme initialement prévu.

- Participation annuelle des communes au Parc naturel régional des Causses du Quercy : lors du Comité Syndical du 7 janvier, le Pnr a fixé la participation des communes à 3,996 € par habitant, soit une hausse de 2% par rapport à 2018.

- Transfert de compétence eau et assainissement : la Commune de Couzou adhère actuellement au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Sud de Gramat. Les Communautés de communes peuvent prendre cette compétence à compter du 1er janvier 2020. Cependant, les communes ont jusqu'au 30 juin 2019 pour exprimer leur opposition à ce transfert. La réglementation prévoit que, si un nombre suffisant de communes délibèrent contre ce transfert, il ne pourra pas avoir lieu à cette date.

- Travaux prévus pour 2019 :

- . acquisition et installation de la bache incendie au nord du village (avec demande de subventions),
- . restauration des vitraux de l'église (avec demande de subventions),
- . adressage communal, avec mise en place des plaques et panneaux,
- . peinture des volets et portes du rez-de-chaussée de la Mairie pour harmoniser avec l'étage,
- . mise en place d'un plafond parte-feu dans la salle du conseil pour mise en conformité avec la réglementation (avec demande de subventions).

- Trame Verte et Bleue : suite aux travaux réalisés au Lac de Bélugue, définition du programme d'action à venir en réunion publique à la Mairie le mercredi 20 février de 14h30 à 16h30.

- Dans le cadre du grand débat national, soirée d'échange le vendredi 15 février 2019 à 20h00 à la maison du temps libre de Thégra ouvert à tous en présence d'un modérateur.

- Mme la Sénatrice, Angèle Préville, invite la population à un atelier débat sur le projet de loi d'orientation des mobilités le vendredi 22 février à 19h00 à Martel (à la Mairie, salle Dugesclin) autour d'une collation. Il est demandé de s'inscrire pour participer (mail [senatricepreville@gmail.com](mailto:senatricepreville@gmail.com) ou téléphone 05 65 35 73 54).

- Suite aux commémorations du centenaire de l'armistice de 1918, l'association Racines propose à la vente les panneaux présentant les événements survenus au cours de la guerre sur le canton de Gramat qu'elle a réalisés. Le Conseil Municipal est d'accord pour acquérir les panneaux d'introduction et de conclusion ainsi que celui concernant la commune de Couzou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30  
La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue début mars